HERBICIDE

Herbicide
pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT). Zones Perméables



Kid® Way

Contient :
148 g/l de glyphosate (sel d'isopropylamine)
200 g/l d'oxadiazon
15 g/l de diflufénican (DFF)
Liquide sous forme de Suspension Concentrée (SC).

AMM N° 2080115

Classement : N - Dangereux pour l'environnement







PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Herbicide pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT) Zones Perméables

Le produit

C'est quoi ?

Kid® Way est un herbicide curatif et persistant qui maintient le sol propre pendant plusieurs mois.
Il s'applique sur végétation présente (sur sol propre utiliser un herbicide de pré-levée). Grâce aux 3 substances actives qu'il contient, **Kid® Way** est doté d'une bonne persistance qui permet de limiter le nombre d'interventions herbicides (une seule application par an, plus quelques retouches éventuelles en fin de saison avec un herbicide foliaire approprié).
Kid Way est sélectif des arbres et arbustes d'ornement (voir la liste sur la fiche technique) situés sur ou à proximité des zones traitées.

Mode d'action

Kid® Way est composé de 3 substances actives : Le Glyphosate qui a une action curative; il pénètre par voie foliaire, est véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines et des rhizomes. Il détruit les adventices présentes au moment de l'application.
Le Diflufénicanil a une action préventive; il se positionne dans les premiers centimètres du sol et agit en pré-levée. Il pénètre dans les adventices au moment de leur levée par la tigelle et les racines superficielles. Sa persistance est de plusieurs mois.
L'Oxadiazon se positionne également dans les premiers centimètres du sol et agit par contact sur la tigelle des adventices graminées et dicotylédones annuelles.

Dose et usage autorisés

Rappel réglementation « glyphosate » (Avis au J.O. du 8 Octobre 2004) : Kid® Way appliqué à 12 l/ha, apporte 1776 g/ha de glyphosate, ce qui est conforme à la nouvelle dose maximale homologuée en glyphosate + herbicide de prélevée, toutes flores : 1800 g/ha.
La quantité maximale de glyphosate acide applicable par hectare et par an en désherbage PJT, zones perméables est de 2880 g/ha/an.
Un seul traitement par an est autorisé.
Usage : Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs – PJT.
Application sur Zones Perméables exclusivement.

Champ d'activité

Kid® Way se révèle très efficace sur les principales adventices présentes en PJT.
Principales espèces sensibles, plus de 85% d'efficacité 4 à 6 mois après application (liste complète : consulter la fiche technique).
Résultats issus de 3 années d'essais (dossier d'homologation).

GRAMINÉES :

Poa annua	Pâturin annuel	*Digitaria sanguinalis*	Digitaire sanguine
Lolium perenne	Ray-grass anglais	*Bromus sterilis*	Brome stérile

DICOTYLÉDONES :

Amaranthus retroflexus	Amarante réfléchie	*Picris echioides*	Helminthie fausse-vipérine
Arenaria serpyllifolia	Sabline à feuille de serpolet	*Plantago coronopus*	Plantain corne-de-cerf
Capselle bursa pastoris	Capselle bourse à pasteur	*Plantago lanceolata*	Plantain lancéolé
Cerastium arvense	Céraiste des champs	*Plantago major*	Plantain majeur
Chenopodium album	Chénopode blanc	*Polygonum aviculare*	Renouée des oiseaux
Epilobium sp.	Epilobe	*Sagina sp.*	Sagine
Erigeron sp.	Erigeron	*Senecio vulgaris*	Séneçon vulgaire
Erodium sp.	Erodium	*Solanum nigrum*	Morelle noire
Geranium sp.	Geranium	*Sonchus oleraceus*	Laiteron maraîcher
Lactuca serriola	Laitue scarole	*Stellaria media*	Mouron des oiseaux
Linaria arvensis	Linaire des champs	*Taraxacum officinale*	Pissenlit
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	*Trifolium repens*	Trèfle blanc

Sélectivité

Kid® Way a été testé en traitement dirigé au pied des principales espèces d'arbres et d'arbustes d'ornement et s'est montré parfaitement sélectif. Toutes les espèces testées se sont montrées résistantes (voir liste dans la fiche technique).
Kid® Way, contenant du glyphosate, éviter tout entraînement ou projection sur les feuilles et les écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, sur les gazons et massifs de fleurs.

Le mode d'emploi

C'est comment ?

• Types de surfaces à désherber

Kid® Way s'utilise sur les zones perméables (plantées ou non) pour le désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs : trottoirs plantés d'arbres, cimetières paysagers, allées de parcs, cuvettes de plantations.
Ne pas traiter les surfaces imperméables (bitumées, cimentées, pavées...).

• Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.
De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.



Herbicide pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT) Zones Perméables

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la quantité de **Kid® Way** nécessaire (préalablement calculée).
- Compléter le volume d'eau.
- Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée du traitement.

Traitement

La dose de **Kid® Way** recommandée est de 12 l/ha. Une seule application par an est autorisée.

Matériel utilisé	Surface traité	Produit Dose	Quantité d'eau
Pulvérisateur porté ou tracté	1 hectare ou 10 000 m^2	12 litres	500 litres
Pulvérisateur porté ou tracté	1000 m^2	1,2 litre	50 litres
Pulvérisateur à dos	100 m^2	0,12 litre soit 120 ml	5 litres

Conditions de traitement

Avant tout traitement il est recommandé de consulter le service de météo locale afin de choisir une journée douce, sans vent ni pluie.
Traiter les surfaces où la végétation est établie (ne pas traiter sur sol propre).
Le feuillage des adventices à contrôler devra être sec.

Epoque de traitement

Kid® Way peut s'utiliser tôt en saison (mars-avril), sur des adventices jeunes en pleine croissance.

Application

Le volume de bouillie conseillé est de 500 litres par hectare (soit 5 litres pour 100 m^2).
Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en pulvérisant de façon uniforme et régulière sur les surfaces à désherber.
Utiliser des buses à fente ou des buses miroir avec une faible pression (2 bars maximum).
Pour les traitements à proximité immédiate de massifs floraux, gazons, arbres et arbustes d'ornement, plantations des riverains utiliser systématiquement un cache herbicide.

Recommandations pour l'application

- **Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.**
- **Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.**

Les précautions



Précautions à prendre pour l'utilisateur

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire pour la surface à traiter
- Porter des gants , des lunettes de protection et un vêtement de protection imperméable pendant les phases de mélange/chargement et d'application.
- Ne pas manger , ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Respecter pour l'application de la préparation une durée maximale de traitement de 1,5 heures en continu avec un volume de bouillie d'au moins 350 l / ha ou 8 heures avec un volume de bouillie d'au moins 1200 l / ha.
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Précautions à prendre pour l'environnement

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Egoutter, percer et éliminer les bidons vides selon la législation en vigueur; il existe une collecte des emballages vides ADIVALOR.
- Appliquer la préparation uniquement dans des zones urbaines disposant d'un système de traitement des eaux pluviales.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT06010).

Collecte des emballages

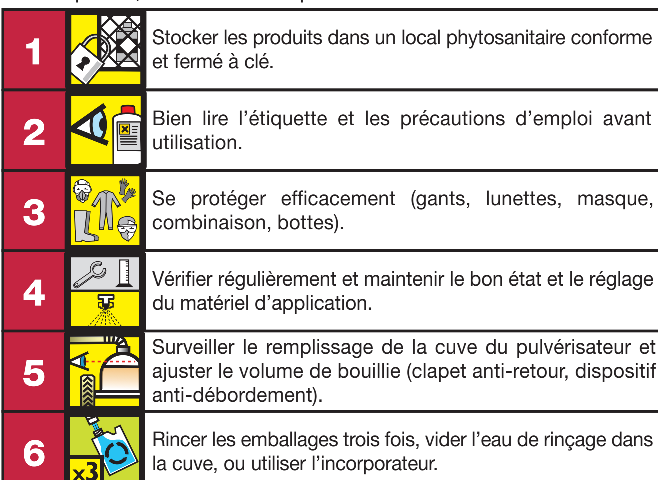
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- **Site :** www.adivalor.fr
- **Email :** infos@adivalor.fr
- **N° AZUR :** 08 10 12 18 85

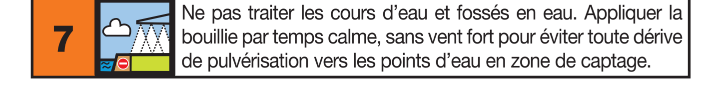
La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).
Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

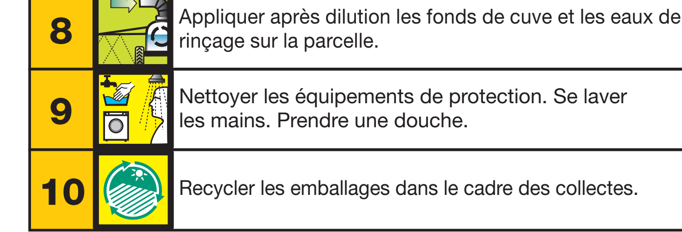
Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.



1	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5	Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.



7	Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.



8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10	Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11ème geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11ème Geste Responsable et Professionnel.

* *Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.*
** *MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.*

® Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.
En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.
De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.









Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89

